

MAIRIE

DU



République Française

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES  
DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

FUGERET

(Alpes de Haute-Provence)

**Nombre de Conseillers :**

- en exercice : 11
- présents : 09
- votants : 09

L'an deux mil quinze, le vingt-huit août à 18 heures,  
Le Conseil Municipal de LE FUGERET s'est réuni en session  
ordinaire à la Mairie,  
sous la présidence de **PESCE André**, Maire de la Commune.

**Date de convocation :** 21/08/2015

**Présents :** Mrs PESCE A., OPERTO A., HONNORAT J., DROGOUL- SPANU D., LESBROS JM.  
et Mmes ALBANO N., BERAUD M., BONNETTY M., OBRADOS A..

**Absents excusés :** Mrs JACOMET M. et FAY E.P..

**Objet:** aire de stationnement et de retournement "La Béouge"/convention

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal le problème de stationnement évoqué par les habitants du hameau de La Béouge à Argenton et la proposition de Monsieur BONNET Albin d'autoriser la commune à effectuer sur sa parcelle (A773) une aire de retournement et de stationnement pour les habitants de ce hameau.

Les travaux d'aménagement sont estimés par l'entreprise COZZI à 2 000€ HT.

*après échange et discussion, l'assemblée délibérante à l'unanimité des membres présents est tout à fait favorable à la mise en place de cette aire de stationnement et de retournement au hameau de la Béouge de façon à ce que les habitants de ce hameau puissent stationnement leur véhicule en toute sécurité.*

*Le montant des travaux est accepté ainsi que l'établissement d'une convention avec Monsieur BONNET Albin qui laisse réaliser ce projet sur une partie (40m<sup>2</sup>) de sa parcelle A 773.*

Monsieur le Maire se voit conférer tous pouvoirs par rapport à ce projet, pour suivre les travaux ainsi que pour signer la convention avec Monsieur BONNET.

*Fait et délibéré en Mairie les jour, mois et an que dessus*

RF Sous-préfecture de Castellane
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 01/09/2015 004-210400909-20150828-DE_2015_022-DE

